

88 doublettes pour un concours



123-12-05-98

Le jeu était de qualité

Samedi dernier, 88 doublettes se sont affrontées très amicalement lors du concours officiel organisé par la Pétanque Gencéenne et supervisé par Bernard Cornu, arbitre officiel. On notait une bonne participation des clubs de Usson, Vivonne, Civray... Bellac (5 équipes) et Gençay (20 équipes).

Une dizaine d'équipes sont venues des départements limi-

trophes des Deux-Sèvres, de la Haute-Vienne et de l'Indre. Dans ce concours très disputé, la victoire a été remportée en générale par l'équipe Bekker 13, Potonnet 11 et en consolante par Giraud 13, Albert 12.

Le club est fier du très bon résultat obtenu par le jeune Yohan Colin, champion de la Vienne en triplette catégorie minime.

GENÇAY

Cor. M. Bernardeau, 05.49.59.45.56

Pétanque : la coupe à Jadault-Bouchet



Les vainqueurs en compagnie des organisateurs

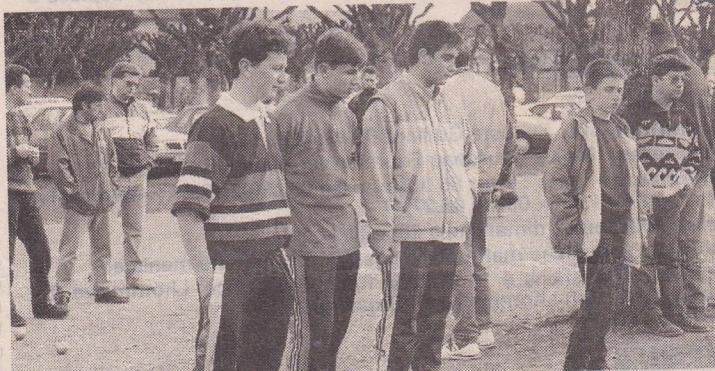
Cette édition 2000 de la coupe cantonale de pétanque n'a pas connu samedi dernier, le succès escompté par les organisateurs et le président du Pétanque-Clug qui accueillait la manifestation. Joseph Sou-

lard ne savait trop quelle raison invoquer : vavances, week-end, première journée de beau temps... ?

28 doublettes, dont 3 de jeunes, étaient cependant présentes sur le champ de foire et en ont décousu dans un bel esprit sportif mais également de loisir et de détente.

Résultat du concours général, 1^{er} perdant 1/2 finale : Dédé (Gençay) ; 2^o perdant 1/2 finale : Louis-Eugène (Usson) ; finaliste : Lapeyre (Usson) ; gagnant : Jadault-Bouchet (Usson). Concours consolante, finaliste : Lucien (Usson) ; gagnant : Crochet (Gençay). Concours complémentaire, finaliste : Émile (Usson) ; gagnant : Yohan (Gençay).

« Tu tires ou tu pointes ? »



La jeune équipe gencéenne Baillarge, Jadeau, Fradet

127.08.03.97

Le beau temps était au rendez-vous pour le premier concours officiel de la saison à Gençay. La participation de 53 triplettes a donné les résultats suivants : concours général : Bobet (Vivonne) bat Foussier (l'Isle-Jourdain), en consolante, Andrault (Grand-Breuil) bat Jadeau (Usson). Les organisateurs tiennent à remercier tous les bénévoles et donateurs de coupes qui permettent la réussite de cette manifestation bien arbitrée par M. Michel